

Montréal, le 21 janvier 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec– Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022 (Dossier R-4167-2021)

Maître Fréchette,

La présente donne suite à la correspondance du 19 janvier 2022 du Transporteur ([B-0143](#)) par laquelle il demande à la Régie de l'énergie (la Régie) un délai supplémentaire au 25 février 2022 pour le dépôt d'un rapport d'expertise sur le sujet du CÉR dépenses en capital, dans le cadre du dossier susmentionné.

La Régie accorde le délai demandé par le Transporteur et fixe le calendrier suivant pour le traitement de ce sujet :

| | |
|--|---|
| 25 février 2022, à 12 h | Date limite pour le dépôt du rapport d'expertise du Transporteur sur le CÉR dépenses en capital |
| 11 mars 2022, à 12 h | Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) sur le rapport d'expertise CÉR dépenses en capital |
| 18 mars 2022, à 12 h | Date limite pour le dépôt des réponses aux DDR |
| 28 mars 2022, à 12 h | Date limite pour le dépôt d'un amendement ou d'un complément au mémoire des intervenants sur le sujet CÉR dépenses en capital |
| 6 avril 2022, à 12 h | Date limite pour le dépôt des DDR sur le mémoire amendé ou le complément de mémoire des intervenants |
| 13 avril 2022, à 12 h | Date limite pour le dépôt des réponses aux DDR sur le mémoire amendé ou le complément de mémoire des intervenants |
| Du 20 au 22 avril 2022, et le 25 avril 2022 si nécessaire | Période réservée pour l'audience relative au volet 2 |

Le calendrier de traitement des autres sujets du volet 2 demeure inchangé.

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml